

Image not found or type unknown



Atteinte a la vie privée ?

Par **KIs**, le **31/12/2012** à **06:51**

Bonjour

J'ai pris la photo d'une fille de mon collègue lorsqu'elle était devant chez moi (plusieurs bâtiment autour d'un petit square) , cette fille n'est pas venu qu'une seul fois mais plusieurs fois .Alors j'ai montrer la photo a une copine & bcp de collegiens se sont precipités sur moi pour voir la photo. J'ai donc étai convoquée par la cpe qui ma dit de supprimer imediatement les photos .& voilà que je me retrouve avec une convocation pour motif : affaire la concernant
Donc il n'ya plus de preuves donc quel conséquences je peut avoir aidez moi svp!!!